
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans les districts de Tonnerre, Calais, Laigle et Vendôme, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans les districts de Tonnerre, Calais, Laigle et Vendôme, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 50;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27694_t1_0050_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nous t'invitons, citoyen président, de lui faire part que nous venons de faire porter au magasin de dépôt établi près le district d'Indre-Libre, les dons versés dans notre sein pour nos frères d'armes dont le détail suit; savoir :

5 marcs, 5 onces 1/2 de différentes espèces d'argenterie, 3 onces 1/4 galon d'or, 470 liv 10 en assignats, 114,12 en numéraires, 66 chemises, 16 draps, 15 paires de souliers, 8 paires de bas, 1 paire de gants, 2 mouchoirs, 1 couteau de chasse garni en argent, 1 fusil de calibre avec sa bayonnette, un habit uniforme d'infanterie, une caisse de vieux linge et charpie. S. et F. »

GAULIN-MINIEU (présid.).

15

Les agents nationaux près les districts de Tonnerre, Calais, Laigle et Vendôme, annoncent que les biens des émigrés continuent de se vendre dans ces districts avec le plus grand succès. Dans le premier, une partie de ces biens, estimés 39,528 liv., a été vendue les 24 et 25 germinal, 201,322 liv.; dans le second, des objets estimés 148,350 liv. ont produit 355,150 liv.; dans le troisième, deux petits morceaux de mauvaise terre ont été vendus 3,325 liv. quoique leur estimation ne fût que de 470 liv.; dans le quatrième, un domaine, estimé 13,225 livres, a été vendu 53,300 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

16

Les sociétés populaires de Vedette-Républicaine [Philippeville, Belgique], de Brion-du-Gard, district d'Alais, de Bourg-sur-Rhône, département de l'Ardèche, de Vervins; les membres composant le comité de surveillance et révolutionnaire d'Angers, la municipalité, le conseil général, le tribunal de paix de la commune et du canton de Montagne-la-Forêt, ci-devant St-Aubin [du Cormier], district de Fougères; les administrateurs et l'agent national du district du Puy, département de la Haute-Loire; le conseil général de la commune de Champlitte, le comité de surveillance de Bazas, l'administration et l'agent national du district Salins-Libre, ci-devant Château-Salins; les sans-culottes composant le comité de surveillance de Toul, département de la Meurthe; le tribunal du district de Mâcon, département de Saône-et-Loire; les administrateurs du district de Laon, tous expriment les sentiments de leur reconnaissance, des mesures énergiques qui ont été prises pour découvrir et faire punir les scélérats qui osoient conspirer contre la liberté du peuple; ils demandent justice prompte et sévère de tous leurs complices, et promettent de défendre, au péril de leur vie, la représentation nationale; ils félicitent la

Convention sur son décret qui abolit l'esclavage, la remercient d'avoir mis la probité et la vertu à l'ordre du jour, et l'invitent à n'abandonner son poste que lorsqu'elle aura écrasé le dernier des tyrans et des conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[La Sté popul. de Vedette-Républicaine (Philippeville en Belgique), à la Conv., s.d.] (2).

« Législateurs,

Le peuple français est debout, il s'est entièrement prononcé, il veut la république une et indivisible, il l'a, il la conservera quand il aurait encore contre lui le double d'ennemis à combattre, ils ne réussiront jamais à la vaincre.

Tous les Pitt, les Dandin, les Cobourg, et en général tous les vils instruments de la tyrannie passeront, mais la république ne passera jamais. Les sans-culottes qui composent la société de Vedette-Républicaine frémiraient dans ce moment-ci à la moindre proposition de paix, ils vous invitent donc de confirmer vos glorieux travaux et en même temps à ne traiter de paix au nom de la république, qu'avec les peuples. Salut. Soumission aux loix. »

Valérius GUYON (présid.), CASSINS (secrét.),
DUPLAN, HACQUART, MOYSART.

b

[La Sté popul. de Brion-du-Gard, à la Conv.; 26 vent. II] (3).

« Législateurs,

De toutes parts on vous félicite sur vos travaux, de toutes parts on s'écrie que la Montagne a sauvé la République, de toutes parts on adopte avec transports le gouvernement révolutionnaire que vous avez créé; et nous, habitants sur les rochers des Cévennes, nous, vrais Montagnards, nous ne vous ferions point entendre notre voix! Augustes représentants, vous savez déjà que nous ne reconnaissons d'autre culte que celui de la raison, que nous sommes convaincus que la superstition et le fanatisme ont été jusqu'à présent les seules causes du genre humain, et que nous ne nous laissons conduire qu'à la lueur du flambeau de la saine philosophie.

Oui, vous le savez, une adresse vous en a déjà instruits, mais nous voulons vous apprendre que notre société, régénérée d'après le mode des jacobins de Paris, est animée du plus ardent amour pour la république, qu'elle vous félicite sur le gouvernement révolutionnaire que vous nous avez donné, gouvernement dont on n'avait point d'exemple dans les annales du monde, parce qu'il ne pouvait être enfanté que par le génie de la liberté, gouvernement qui est sujet de terreur pour tous nos ennemis, un sujet de joie pour tous les vrais amis de la

(1) P.V., XXXV, 330. Bⁱⁿ, 30 germ.; M.U., XXXIX, 13; C. Eg., n° 610, p. 156; J. Sablier, n° 1268; J. Perlet, n° 576.

(1) P.V., XXXV, 330; Rép., n° 122.

(2) C 300, pl. 1059, p. 40. Bⁱⁿ, 30 germ. et 29 flor.

(3) C 300, pl. 1059, p. 41. Bⁱⁿ, 30 germ.